

## **Orchestre de Besançon Franche-Comté - Réaffectation d'une subvention du Ministère de la Justice au titre des animations musicales en milieu carcéral**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : L'Orchestre de Besançon Franche-Comté conduit une politique d'animations musicales en direction des publics empêchés (maisons d'arrêt).

Les animations proposent une approche pédagogique et culturelle de la musique symphonique sous forme de mini-concerts donnés par 8 musiciens.

Dans ce cadre, 7 animations ont été organisées en milieu carcéral dans les établissements pénitentiaires de Besançon, Vesoul, Lure, Lons-Le-Saunier, Montbéliard et Belfort.

A ce titre, la commission d'attribution des subventions du Ministère de la Justice a émis un avis favorable sur les projets relatifs à des interventions de l'Orchestre de Besançon Franche-Comté en milieu carcéral et s'engage à verser à ce titre une subvention de 2 000 €.

Le Conseil Municipal est invité à inscrire la somme de 2 000 € par décision modificative au budget de l'exercice courant à réception de la notification attributive en recettes au chapitre 74.311.74718/41057 et la réaffecter en dépenses au chapitre 012.311.64131/41027.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, adopte la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 14 décembre 2007.*